

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Mai 2019 à 20h30 COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Personnes présentes : DELORT Francis – VILLETTE Patricia – VERGNE Maryline – DELPECH Guy – NIGOUL Thierry – PEYROUNY Bernadette – COMBY Fabrice – DUPUY Jean-Marie.

Personnes absentes excusées : GRANGER Bruno – GAUTHIER Claudine.

Madame Maryline VERGNE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 mars 2019 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire – Accord local

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au regard de sa strate démographique, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix se voit octroyer 26 sièges répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes ses communes membres.

Cependant, au regard de leur taille, trois communes sont dépourvues de siège au terme de cette répartition. Trois sièges supplémentaires sont donc accordés au Conseil pour assurer la représentation des communes du Chalard, de Saint-Eloy-les-Tuileries et Ségur-le-Château.

Le Conseil Municipal décide d'approuver un accord local reposant sur un Conseil Communautaire composé de 29 membres.

2/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non-Collectif – Année 2017

Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2017, le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non-Collectif présenté par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

3/ Approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics : validation de l'Ad'AP

Monsieur le Maire porte à la connaissance de son Conseil Municipal le rapport de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune de Saint-Eloy-les-Tuileries réalisé par l'entreprise SOCOTEC.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune de Saint-Eloy-les-Tuileries.

La séance est levée à 22h00.